

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté du 30 juillet 2021 portant calendrier de la mise en place des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour 2021 et fixant le modèle des documents requis pour la désignation de leurs membres

NOR : MTRT2123840A

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 23-111-1, L. 23-112-1, L. 23-112-4, R. 23-112-10 à R. 23-112-14,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Pour le renouvellement des commissions paritaires régionales interprofessionnelles, la période de désignation de leurs représentants par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs ayant obtenu au moins un siège, est fixée du lundi 4 octobre à 9 heures au vendredi 12 novembre 2021 à 16 heures, heure locale.

La publication de la composition des commissions paritaires régionales interprofessionnelles par les services des DREETS a lieu au plus tard le 3 décembre 2021.

Art. 2. – Pour procéder aux désignations de leurs représentants au sein des commissions paritaires, les organisations syndicales et professionnelles mentionnées à l'article 1^{er} établissent :

- un mandat pour la désignation d'un mandataire habilité à désigner un ou plusieurs représentants au sein d'une commission paritaire régionale interprofessionnelle, conformément au modèle figurant en annexe I du présent arrêté, adressé par voie postale à la DREETS dont relève la commission ;
- une déclaration en vue de la désignation d'un ou plusieurs représentants au sein d'une commission paritaire régionale interprofessionnelle, conformément au modèle mentionné à l'annexe II du présent arrêté. Les mandataires déposent ou adressent par voie postale leur déclaration à la DREETS dont relève la commission ;
- une déclaration sur l'honneur signée du représentant, pour chaque représentant désigné, attestant de son respect des conditions fixées aux articles L. 23-112-1 et L. 23-112-4 du code du travail. Cette déclaration est établie suivant le modèle joint en annexe III du présent arrêté.

Les documents sont transmis aux DREETS compétentes pour recevoir les désignations des membres des commissions paritaires régionales/territoriales interprofessionnelles conformément aux adresses figurant en annexe 1.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 juillet 2021.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
P. RAMAIN

ANNEXES



Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI)

Annexe I :

MANDAT POUR LA DESIGNATION D'UN MANDATAIRE HABILITE A DESIGNER UN OU PLUSIEURS REPRESENTANTS AU SEIN D'UNE COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE
Articles R 23-112-10 et R. 23-112-12

Je soussigné :Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : __/__/____ Commune de naissance :

Pays de naissance :

Représentant de :

 l'organisation syndicale de salariés l'organisation professionnelle d'employeurs
ci-dessous désignée, en qualité de

Nom de l'organisation :

Sigle de l'organisation :

Adresse de l'organisation :

SIRET :

donne mandat à :Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : __/__/____ Commune de naissance :

Pays de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Adresse email professionnelle :

Autre adresse email de contact :

pour déclarer auprès de la D(R)EETS de

le nom et les coordonnées de la ou des personnes désignée(s) par mon organisation comme :

 représentant (e/s) salarié(e/s) représentant(e/s) employeur(euse/s)

au sein de la commission paritaire régionale/territoriale* interprofessionnelle

de.....

Fait à, le .../.../2021

Signature du mandant :

Signature du mandataire :

Rappel des modalités de désignation des mandataires des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs et des membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles

Art. R. 23-112-10. – du code du travail : Le ministre chargé du travail fixe par arrêté le calendrier de la désignation des membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles et de leur mise en place. L'arrêté fixe également le modèle des documents requis pour la désignation du mandataire prévu par l'article R. 23-112-12 et des membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

Art. R. 23-112-12. – du code du travail : Pour chaque commission paritaire régionale interprofessionnelle, l'organisation mentionnée à l'article R. 23-112-1 désigne un mandataire à effet de déclarer auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi compétente territorialement, le nom de la ou des personnes qu'elle désigne comme membres de la commission.

Cette déclaration est accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de chaque personne désignée comme membre de la commission attestant qu'elle satisfait aux conditions prévues aux articles L. 23-112-1 et L. 23-112-4.

Tableau des DREETS compétentes pour recevoir les désignations des membres des commissions paritaires régionales/territoriales interprofessionnelles

COMMISSION PARITAIRE	ADRESSE DREETS/DEETS
AUVERGNE / RHONE-ALPES	Pôle politique du travail Cité administrative Bâtiment P 2, rue Pélissier – CS 20157– 63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Pôle politique du travail Département Appui au dialogue social et traitement des recours – Site de Dijon 21 Boulevard Voltaire BP 81110 21011 DIJON CEDEX
BRETAGNE	Pôle politique du travail Immeuble Le Newton, 3bis Avenue de Belle Fontaine CS 71714 35517 CESSON-SEVIGNE Cedex
CENTRE VAL DE LOIRE	Pôle politique du travail 12, Place de l'Etape – CS 85809 45058 ORLEANS Cedex 1
CORSE	Pôle Politique du Travail 2, chemin de Loretto 20182 AJACCIO CEDEX 1
GRAND EST	Pôle politique du travail 60 Avenue Daniel Simonnot, 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
LES HAUTS DE FRANCE	Pôle politique du travail 40, rue de la vallée BP 71710 - 80017 AMIENS CEDEX 1
ILE-DE-FRANCE	Pôle politique du travail 19, rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS
NORMANDIE	Pôle politique du travail 3 place Saint Clair BP 70034 14202 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR CEDEX
NOUVELLE AQUITAINE	Pôle politique du travail 47 Rue de la Cathédrale 86000 POITIERS
OCCITANIE	Pôle politique du travail 5 esplanade Compans Caffarelli BP 98016 31080 TOULOUSE Cedex 6
PAYS DE LA LOIRE	Pôle politique du travail 22 mail Pablo Picasso BP 24209 44042 NANTES Cedex 1
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	Pôle politique du travail CS 10009 - 23/25, rue Borde 13285 MARSEILLE Cedex 08

COMMISSION PARITAIRE	ADRESSE DREETS/DEETS
GUADELOUPE	Pôle politique du travail Rue des archives - Bisdary 97113 GOURBEYRE
SAINT BARTHELEMY	Pôle politique du travail Rue des archives - Bisdary 97113 GOURBEYRE
SAINT MARTIN	Pôle politique du travail Rue des archives - Bisdary 97113 GOURBEYRE
MARTINIQUE	Pôle politique du travail 2, avenue des Arawaks Immeuble EOLE 1 97200 FORT DE FRANCE
GUYANE	859 rocade de Zéphir CS 46009 97300 CAYENNE CEDEX
LA REUNION	Pôle politique du travail 24, rue du Maréchal LECLERC 97400 SAINT DENIS
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Pôle politique du travail 8, rue des petits pêcheurs BP 4212 97500 Saint-Pierre, Iles Saint-Pierre et Miquelon
MAYOTTE	Pôle politique du travail 3 ^{ter} rue Mahabou BP 174 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE



Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI)

Annexe II :

DECLARATION EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN OU DE PLUSIEURS REPRESENTANTS AU SEIN D'UNE COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE Articles R 23-112-10 et R. 23-112-12

Je soussigné,

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : __ / __ / ____ Commune de naissance :

Pays de naissance :

Agissant en qualité de représentant dûment mandaté par :

l'organisation syndicale de salariés l'organisation professionnelle d'employeurs

ci-dessous désignée :

Nom de l'organisation :

Sigle de l'organisation :

Adresse de

l'organisation :

SIRET :

désigne comme :

représentant(s) salarié(s) représentant(s) employeur(s)

**de la commission paritaire régionale interprofessionnelle/ commission paritaire territoriale
interprofessionnelle de:**

.....

la (les) personne(s) suivante(s) :

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Profession :

Date de naissance : __ / __ / ____ Commune de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Adresse email professionnelle :

Autre adresse email de contact :

Information complémentaire:

Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :

Adresse de l'employeur (/entreprise) :

SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :

<p>Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Profession :</p> <p>Date de naissance : __ / __ / ____ Commune de naissance :</p> <p>Pays de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone fixe :Téléphone portable :</p> <p>Adresse email professionnelle :</p> <p>Autre adresse email de contact :</p> <p>Information complémentaire:</p> <p>Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>Adresse de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :</p>

<p>Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Profession :</p> <p>Date de naissance : __ / __ / ____ Commune de naissance :</p> <p>Pays de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone fixe :Téléphone portable :</p> <p>Adresse email professionnelle :</p> <p>Autre adresse email de contact :</p> <p>Information complémentaire:</p> <p>Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>Adresse de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :</p>

<p>Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Profession :</p> <p>Date de naissance : __ / __ / ____ Commune de naissance :</p> <p>Pays de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone fixe :Téléphone portable :</p> <p>Adresse email professionnelle :</p> <p>Autre adresse email de contact :</p> <p>Information complémentaire:</p> <p>Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>Adresse de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :</p>

<p>Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Profession :</p> <p>Date de naissance : __ / __ / __ Commune de naissance :</p> <p>Pays de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone fixe :Téléphone portable :</p> <p>Adresse email professionnelle :</p> <p>Autre adresse email de contact :</p> <p>Information complémentaire:</p> <p>Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>Adresse de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :</p>

<p>Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Profession :</p> <p>Date de naissance : __ / __ / __ Commune de naissance :</p> <p>Pays de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone fixe :Téléphone portable :</p> <p>Adresse email professionnelle :</p> <p>Autre adresse email de contact :</p> <p>Information complémentaire:</p> <p>Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>Adresse de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :</p>

<p>Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Profession :</p> <p>Date de naissance : __ / __ / __ Commune de naissance :</p> <p>Pays de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone fixe :Téléphone portable :</p> <p>Adresse email professionnelle :</p> <p>Autre adresse email de contact :</p> <p>Information complémentaire:</p> <p>Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>Adresse de l'employeur (/entreprise) :</p> <p>SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :</p>

Civilité : Madame Monsieur
Nom :
Prénoms :
Profession :
Date de naissance : __/__/__ **Commune de naissance :**
Pays de naissance :
Adresse :
Téléphone fixe : **Téléphone portable :**
Adresse email professionnelle :
Autre adresse email de contact :

Information complémentaire:
Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :.....
Adresse de l'employeur (/entreprise) :.....
SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :.....

Civilité : Madame Monsieur
Nom :
Prénoms :
Profession :
Date de naissance : __/__/__ **Commune de naissance :**
Pays de naissance :
Adresse :
Téléphone fixe : **Téléphone portable :**
Adresse email professionnelle :
Autre adresse email de contact :

Information complémentaire:
Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :.....
Adresse de l'employeur (/entreprise) :.....
SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :.....

Civilité : Madame Monsieur
Nom :
Prénoms :
Profession :
Date de naissance : __/__/__ **Commune de naissance :**
Pays de naissance :
Adresse :
Téléphone fixe : **Téléphone portable :**
Adresse email professionnelle :
Autre adresse email de contact :

Information complémentaire:
Raison sociale ou nom de l'employeur (/entreprise) :.....
Adresse de l'employeur (/entreprise) :.....
SIREN (ou SIRET du lieu de travail) ou n° URSSAF :.....

Fait à, le

Signature du mandataire :

Rappel des dispositions applicables aux désignations des membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (extraits des dispositions du code du travail applicables au mandat 2021-2024)

Art. L. 23-112-1. – La commission paritaire régionale interprofessionnelle est composée de vingt membres, salariés et employeurs d'entreprises de moins de onze salariés, désignés par les organisations syndicales de salariés et par les organisations professionnelles d'employeurs dans les conditions suivantes :

« 1^o Dix sièges sont attribués aux organisations syndicales de salariés dont la vocation statutaire revêt un caractère interprofessionnel, proportionnellement à leur audience dans la région auprès des salariés que la commission représente aux élections prévues aux articles L. 2122-10-1 et L. 2122-6 ;

« 2^o Dix sièges sont attribués aux organisations professionnelles d'employeurs dont la vocation statutaire revêt un caractère interprofessionnel, répartis proportionnellement à leur audience définie au 6^o du I de l'article L. 2151-1 auprès des entreprises implantées dans la région et appartenant aux branches couvertes par la commission. »

« Les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs pourvoient les sièges qui leur sont attribués en respectant la parité entre les femmes et les hommes.

« Si les sièges à pourvoir sont en nombre impair, l'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne peut être supérieur à un.

Art. L. 23-112-4. – Pour être désignés, les membres de la commission doivent être âgés de dix-huit ans révolus et n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à leurs droits civiques.

Art. R. 23-112-10. – Le ministre chargé du travail fixe par arrêté le calendrier de la désignation des membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles et de leur mise en place. L'arrêté fixe également le modèle des documents requis pour la désignation du mandataire prévu par l'article R. 23-112-12 et des membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

Art. R. 23-112-11. – Les conditions prévues aux articles L. 23-112-1 et L. 23-112-4 s'apprécient à la date de la désignation en tant que membre de la commission paritaire régionale interprofessionnelle.

Art. R. 23-112-12. – Pour chaque commission paritaire régionale interprofessionnelle, l'organisation mentionnée à l'article R. 23-112-1 désigne un mandataire à effet de déclarer auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi compétente territorialement, le nom de la ou des personnes qu'elle désigne comme membres de la commission.

Cette déclaration est accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de chaque personne désignée comme membre de la commission attestant qu'elle satisfait aux conditions prévues aux articles L. 23-112-1 et L. 23-112-4.

Art. R. 23-112-13. – Lorsqu'elle procède à la déclaration mentionnée au premier alinéa de l'article R. 23-112-12, l'organisation syndicale de salariés notifie à l'employeur ou aux employeurs du ou des salariés qu'elle désigne comme membres de la commission, leur identité ainsi que la région concernée. Cette notification est faite par tout moyen lui conférant date certaine. Ces informations sont simultanément communiquées à l'inspection du travail.

Art. R. 23-112-14. – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi publie au recueil des actes administratifs et mentionne sur son site internet la liste des personnes désignées par les organisations mentionnées à l'article R. 23-112-1 et représentant les salariés et les employeurs au sein de la ou des commissions paritaires régionales interprofessionnelles de son ressort territorial.



Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI)

Annexe III :

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DES SALARIES OU DES EMPLOYEURS DESIGNES MEMBRES
D'UNE COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE
(Articles R. 23-112-10 et R. 23-112-12 du code du travail)**

Je soussigné(e), (Nom, prénom).....

Profession :

désigné(e) comme :

représentant salarié représentant employeur

de la commission paritaire de par l'organisation suivante :

Nom de l'organisation :

Sigle de l'organisation :

Adresse domicile :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Adresse email professionnelle :

Autre adresse email de contact :

atteste sur l'honneur satisfaisant aux conditions prévues aux articles L. 23-112-1 et L. 23-112-4 du code du travail.

J'atteste ainsi (cocher la case correspondante) :

être salarié(e) d'une entreprise de moins de onze salariés/d'un particulier employeur

être employeur (euse) d'une entreprise de moins de onze salariés/être un particulier

employeur *

identifié(e) comme suit :

Raison sociale ou nom :

Adresse :

SIREN (ou SIRET) :

- être âgé(e) de dix-huit ans révolus

- n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à mes droits civiques.

Fait à le .../.../2021

Signature

Rappel : Il est indispensable de joindre à la présente déclaration sur l'honneur, une copie de votre carte nationale d'identité ou d'un titre équivalent